DEC141861DR05

Décision portant délégation de signature à M. Darek Lis, directeur de l'unité UMR8112 intitulée Laboratoire d'Etudes du Rayonnement et de la Matière en Astrophysique et Atmosphères – LERMA², par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

 ${\bf Vu}$ la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription lle-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8112 Laboratoire d'Etudes du Rayonnement et de la Matière en Astrophysique et Atmosphères ;

Vu la décision n° DEC141644INSU du 4 juillet 2014 portant nomination de M. Darek Lis aux fonctions de directeur de l'unité UMR8112 intitulée Laboratoire d'Etudes du Rayonnement et de la Matière en Astrophysique et Atmosphères ;

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à M. Darek Lis, directeur de l'unité UMR8112, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

 les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte;

1

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Darek Lis, délégation de signature est donnée à M. Franck Le Petit, ASTA, à M. Jean-Hugues Fillion, PU2, à M. Laurent Girot, IE2, à Mme Valérie Audon, IE1, et à Mr Salem Tacine, AI, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck Le Petit, de M. Jean-Hugues Fillion, de M. Laurent Girot, de Mme Valérie Audon, et de M. Salem Tacine, délégation est donnée à Mme Dominique Lopes, TCE, et à Mme Viviane Bigot, TCN aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision, dans la limite de 20 000 € HT.

Article 4

La décision n° DEC141278DR05 du 14 avril 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature effet à compter du 1^{er} juin 2014 et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 9 juillet 2014

Le délégué régional Philippe Cavelier